

Programme de Restauration du ru d'Allan

Compte-rendu de la réunion de piquetage - Tranche 5 - 13 Décembre 2017

• Lieu :	Mairie de Dammard à 09h30
-----------------	---------------------------

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Ourcq amont	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Forêts et Paysages

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEVEQUE Yves	Président du syndicat			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
CARION Denis	Commune de Dammard	✓		
POTEL Cyril		✓		
LANTENOIS Fabrice		✓		
BOUGON Gilles	Commune de Chezy-en-Orxois	✓		
HOUOT Marie-Laure		✓		
KRAMP Jean-Claude	Syndicat de l'Ourcq amont	✓		
MONGROLLE Alexis		✓		
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine Normandie			✓
MARQUES Isabelle	Entente Marne			✓

Le programme pluriannuel de restauration du ru d'Allan a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

● **SITUATION ACTUELLE :**

- Le programme d'entretien et de restauration du ru d'Allan et de ses affluents est composé de 5 tranches de travaux.
- Quatre tranches ont été réalisées, depuis 2015, sur les communes de Sommelans, Priez, Neuilly-Saint-Front, Monnes, Dammard, Macogny, Chézy-en-Orxois et Saint-Gengoulph.
- Cette cinquième et dernière tranche de travaux concerne les communes de Chézy-en-Orxois et Dammard, La Ferté-Milon, Marolles et Mareuil-sur-Ourcq.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des tronçons de travaux répartis sur les 5 tranches.

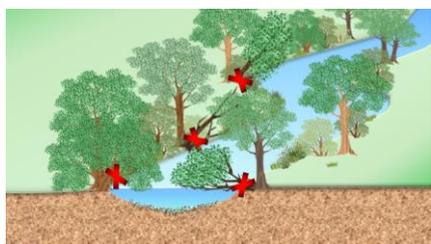
Tronçons	Cours d'eau	Linéaire	Tranche travaux	Total Linéaire(m)
ALA	Ru d'Allan	3360	1	4 960
ALB	Affluent : Les fonds de Saussy	1600	1	
ALC	Ru d'Allan	3500	2	5 070
ALD	Affluent : Les Mégredaux	1120	2	
ALE	Affluent : Le Platron	250	2	
ALF	Affluent : Le Fond du Bagnolet	200	2	
ALG	Affluent : Ru de Monnes	900	3	4 360
ALH	Ru d'Allan	2250	3	
ALI	Affluent : Ru du Villepolin	960	3	
ALJ	Affluent : Ru de Chézy-en-Orxois	250	3	
ALK	Ru d'Allan	3610	4	5 765
ALL	Affluent : Ru de la ferme de Vailly	1200	4	
ALM	Affluent : Ru du Rossignol	955	4	
ALN	Ru d'Allan	3860	5	8 245
ALO	Affluent : Ru de Saint-Quentin-sur-Allan	2495	5	
ALP	Affluent : Ru de Louvry	1250	5	
ALQ	Affluent : Ru de Bourneville	640	5	
			Total	28 400

● **DETAIL DES TRAVAUX :**

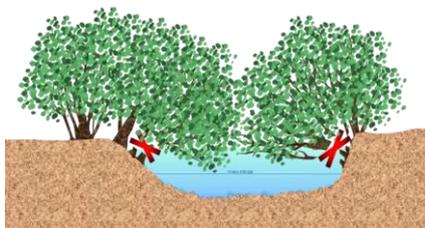
- Une visite de terrain a été réalisée dans le courant de l'année 2017 par les agents du syndicat et le maître d'œuvre afin de définir les priorités d'actions et d'actualiser les typologies de travaux.
- En prenant en compte les débits d'eau et la situation géographique, il a proposé de ne pas intervenir sur les affluents du ru d'Allan (*tronçons ALO, ALP et ALQ*). En effet, ces derniers sont situés dans des zones naturelles ne présentant aucun enjeu réel (*zone forestière*). Ces zones sont donc laissées en l'état pour limiter les nuisances et préserver la biodiversité présente.
- Les travaux seront donc uniquement réalisés sur le tronçon ALN (*ru d'Allan*) soit 3 860 ml. Le démarrage des travaux s'effectuera, **début janvier**, à hauteur des étangs de Saint-Quentin-sur-Allan.
- Ces interventions comprendront un nettoyage du lit de la rivière (*gestion des embâcles, retrait des déchets et suppression des seuils anthropiques sans usage*) ainsi qu'une gestion de la végétation de bordure de rivière (*ripisylve*). Cette intervention sera réalisée à l'aide d'une équipe de bûcherons assistée d'une pelle mécanique (*8T*) à chenille équipée d'une pince.
- Afin de limiter les dégâts occasionnés à ces parcelles d'agrément, le passage de l'engin se réalisera préférentiellement en rive gauche, côté forêt communale de Chézy. La verticalité des berges peut ponctuellement limiter l'accès de l'engin et nécessiter un passage en berge opposée (côté étangs) pour traiter des arbres penchants et les embâcles. L'entreprise devra obtenir les autorisations d'accès auprès des propriétaires et veillera à remettre en état les terrains avant de quitter la zone de travaux.

Gestion de la ripisylve,

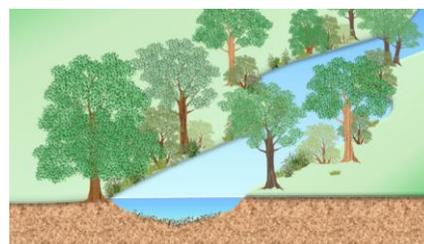
- La nature des interventions correspond à une restauration de la végétation rivulaire comprenant le débroussaillage sélectif de la végétation arbustive et buissonnante, l'abattage des arbres morts ou penchants fortement vers le cours d'eau, l'étêtage, l'élagage, l'émondage, le recépage ainsi que la sélection des rejets de souches.
- Des trouées de lumière seront créées sur les secteurs les plus denses en végétation. Ces trouées permettront à la végétation herbacée et aquatique de se développer afin de diversifier les habitats et stabiliser les berges.
- Les produits de traitement provenant des opérations ci-dessus mentionnées (*bois inférieurs à 8 cm de diamètre*) seront soit :
 - mis en andain et déposés soigneusement en haut de berge dès lors que l'on se situe dans des zones boisées.
 - brûler sur des zones ouvertes le permettant (*pâtures, bandes enherbées, ...*) L'entreprise devra cependant obtenir l'autorisation du propriétaire avant de brûler sur ses terres. Les zones de feu seront enterrées, remises en état et réensemencées avant la fin du chantier.
- Le bois, supérieur à 8 cm de diamètre, sera déposé en haut de berge et laissé à disposition des propriétaires/riverains.
- Afin de faciliter la conduite du chantier, les arbres auront fait l'objet d'un marquage à la peinture réalisée par le représentant du maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.



Gestion des arbres penchants et dépérissants



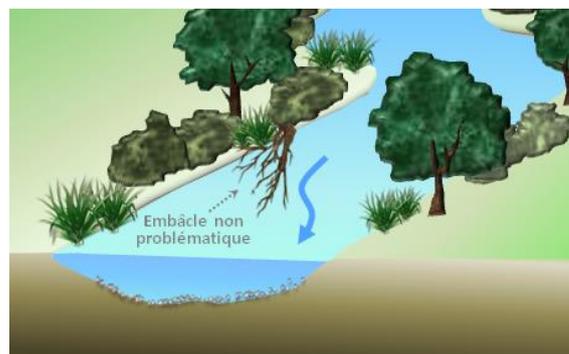
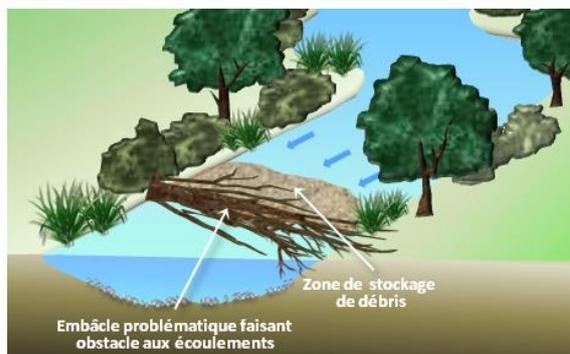
Exemple d'une éclaircie



Ripisylve diversifiée après travaux

Gestion du lit,

- Le ru d'Allan est un cours d'eau de faible largeur, néanmoins un nettoyage sélectif de son lit permet de retirer les encombres problématiques et de retrouver des écoulements vifs et naturels (*phénomène d'autocurage*). La gestion sélective du lit comprend l'enlèvement et/ou le déplacement des embâcles gênants le bon écoulement de l'eau.
 - Les embâcles naturels (*souches, branches, bois morts, ...*) ne seront totalement retirés que s'ils présentent un véritable obstacle à l'écoulement de la lame d'eau.
 - Les embâcles composés de matériaux hétéroclites (*tôles, ferrailles, déchets, seuils non-conforme, ...*) seront obligatoirement retirés et évacués en décharge appropriée.
 - Le déplacement partiel d'embâcles naturels/souches permet également de recréer des habitats. Il est demandé à l'entreprise, dans la mesure du possible, de favoriser ce type d'intervention.



Les schémas ci-contre permettent de comprendre la différence entre un embâcle problématique et non-problématique

Aménagements complémentaires.

- Les frênes sont, de plus en plus, atteints par un champignon (*Chalarose*) qui entraîne le dépérissement et la mort des individus à court terme.
- La route départementale D83 reliant la commune de Dammard au hameau de Saint-Quentin-sur-Allan est bordé de nombreux frênes atteint par ce parasite. Un secteur a été jugé prioritaire au niveau de la ferme du Moulin Neuf où d'imposants frênes surplombent la chaussée.
- En concertation avec le propriétaire, l'exploitant agricole et la mairie de Dammard, un abattage des sujets problématiques sera réalisé durant la période des vacances de février (*absence de ramassage scolaire*). Le bois sera déposé dans la pâture située de l'autre côté de la D83 (*autorisation de l'exploitant obtenue*).
- Pour sécuriser au mieux la zone de travaux, une circulation alternée temporaire sera mise en place pour les véhicules, en partenariat avec les services de la voirie départementale. La durée de ce chantier d'abattage a été estimée à 6 jours.

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier, tous les 15 jours, ouvertes à tous.
- Le démarrage des travaux est prévu début janvier 2018 (*attente de confirmation de l'entreprise*).
- Un suivi de l'état d'avancement du chantier sera effectué plusieurs fois par semaine par les agents du syndicat.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. LAURENT Sébastien – entreprise Forêts et Paysages 07.76.01.80.28

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

Les agents du Syndicats de l'Ourcq amont 06.81.73.01.72

..... 06.26.79.45.38

• FINANCEMENT :

- La réalisation de ce programme de travaux est possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Entente Marne.



• LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- Une invitation vous sera prochainement envoyée pour vous confirmer la date et le lieu de la prochaine réunion de chantier.

Le service technique,

